

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 novembre 2021

19h : ouverture de la séance, le quorum est atteint. 16 présents

Isabelle Henry a donné pouvoir à Maitena Diribarne, Martine Etcheverry a donné pouvoir à Simone Paris-Getten

Déroulement de la séance :

Présentation par 3 membres (Claire Pousson, Tom Martin, Jules Soulu) du Conseil Municipal des Jeunes de Saint Jean Pied de Port, de la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets et plus précisément de l'après midi du mercredi 24 novembre, où sera organisée à leur initiative, une collecte de déchets sur plusieurs endroits de la commune (périphérie Jaï Alaï, Citadelle, Pont romain...) par un contingent d'étudiants (une centaine) de tous les lycées.

Le Conseil Municipal se félicite de cette démarche et Mr le Maire indique qu'ils pourront compter sur le service Technique de la commune pour cette organisation.

Jean François GOICOHEA se propose pour le secrétaire de séance.

19h15 Arrivée de Cécile LARRAMENDY.

Lecture du PV de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2021 par Simone Paris-Getten.

Après 2 corrections (un pouvoir et une date), approbation de celui-ci à l'unanimité.

1/ Création de la Société Publique Locale (SPL) des Pyrénées Atlantiques:

Mr le Maire présente le sujet. Un nouveau dispositif mis en place par le Conseil Départemental pour aide à des communes pour des dossiers de projets. Son coût, 500€ les 5 actions.

Martin Etcheverry et Xavier Pierre demandent quelques petites précisions supplémentaires.

Après réponses par Mr le Maire, cette décision est votée à l'unanimité

2/ Renouvellement Convention PERKAIN:

Patxi Lans rappelle le but de l'association Perkain sur la pratique de l'apprentissage de la pelote basque dans les écoles et propose son renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

3/ Approbation de l'agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir » :

Présentation du sujet par Patxi Lans. Tous les documents sont positionnés sur le One Drive Elus.

Projet très important et bien suivi par son comité de pilotage. 55 fiches actions rédigées et calées sur calendrier. Les services techniques de la commune seront également totalement intégrés dans ce dispositif.

Maiténa DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY et Xabi LARRE s'abstiennent.

Voté à la majorité.

Mr le Maire précise que dans la même thématique, le classement de BIZI est sorti. La commune de SJPP se trouve en 3eme position ex aequo avec Ustaritz et regrette que ce ne soit pas assez mis en avant.

4/Aménagement Avenue Renaud – Assistance technique de l'APGL:

Présentation de l'esquisse vue en commission Développement Durable il y a peu. Conservation des arbres « Magniolas », augmentation des trottoirs, rétrécissement de la chaussée, stationnement sur un seul côté.

Sur la partie haute de l'avenue, chaussée sans trottoir, avec revêtement spécifique pour rappeler aux automobilistes qu'ils se trouvent sur une zone sensible.

Xabi LARRE demande si des bancs sont prévus pour s'asseoir à certains endroits. Après vérification, c'est le cas.

Cette assistance coûtera 18 070€.

Adopté à l'unanimité.

5/Finalisation cession de terrain auprès du SDIS 64 : Centre d'incendie et secours:

Mr le Maire explique le but de cette démarche. Ajout d'une clause de destination du terrain, droit de préférence pour la commune, pour une durée de 30 ans.

Adopté à l'unanimité.

6/ Adressage : modification de dénomination:

Demande de la commune d'Uhart Cize pour rebaptiser 2 chemins communs aux 2 communes dont seulement 2 maisons de SJPP sont adjacentes.

Adopté à l'unanimité.

7/ Demandes de subventions – Mediabask, Gau Eskola, Citadelle en scène:

Mr le Maire propose pour Mediabask 200€ plus abonnement comme chaque année.

Vote à l'unanimité.

Pour Gau Eskola, de 500€ à 2 000€ pour l'année 2021, pour absence de Korrika, fêtes de Garazi et de travailler sur la recherche d'autres locaux.

Abstention de Thierry POUSSON.

Vote à l'unanimité.

Pour Citadelle en scènes, qui est porté par le comité d'animation, le déficit est de 28 000€.

Proposition d'une subvention de 14 000€ et le reste pris en charge par le comité d'animation.

2 votes contre de Maitena DIRIBARNE et Isabelle HENRY

Voté à la majorité.

8/ CAPB rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement:

Mr le Maire présente le rapport 2020 qui doit être obligatoirement présenté au CM et non soumis au vote.

9/ CAPB rapport 2020 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés:

Mr le Maire présente le rapport 2020 qui doit être obligatoirement présenté au CM et non soumis au vote.

10/ Indemnité gardiennage église:

Mr le Maire propose d'allouer la somme de 479,86€, fixée par arrêté ministériel à Mme LUENGO, pour l'ouverture et la fermeture journalière de l'église.

Voté à l'unanimité.

11/ Petites Villes de demain – Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires par le Département:

Mr le Maire explique le pourquoi de cette convention. La commune ne peut avoir l'aide directe de la Banque des territoires, celle-ci doit obligatoirement passer par le Département.

Vote à l'unanimité.

12/ Demande d'une création de ZAD Centre Bourg:

Mr le Maire explique le pourquoi de cette démarche.

Il s'agit d'avoir la connaissance des cessions éventuelles et par l'EPFL, de disposer d'une capacité d'intervention compensant l'absence du Droit de Préemption Urbain généré par un PLU.

main sur les sessions qu'ils pourraient y avoir, au travers de l'EPFL, étant donné que nous n'avons pas de PLU.

Simone PARIS demande si on n'a pas de projet sur une parcelle, peut-on quand même préempter ?

Mattin ETCHEVERRY trouve dommage de pas tout Zader, notamment sur les parcelles non bâties.

Si tout est en ZAD, tout ne pourra pas passer au niveau de la préfecture et du Conseil Communautaire.

Xabi LARRE demande si on peut Zader au cas par cas. Non répond Mr le Maire, on est obligé de Zader par zone.

Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE s'abstiennent.

Voté à l'unanimité.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 21h20

La secrétaire de séance

Jean-François GOICOCHEA